

## OFFRE DE STAGE

### La résistible ascension des volumes prélevables en Adour-Garonne

*L’Institut national de recherche pour l’agriculture, l’alimentation et l’environnement (INRAE) est un établissement public de recherche rassemblant une communauté de travail de 12 000 personnes, avec 268 unités de recherche, de service et expérimentales, implantées dans 18 centres sur toute la France. INRAE se positionne parmi les tout premiers leaders mondiaux en sciences agricoles et alimentaires, en sciences du végétal et de l’animal. Ses recherches visent à construire des solutions pour des agricultures multi-performantes, une alimentation de qualité et une gestion durable des ressources et des écosystèmes.*

#### VOTRE MISSION ET VOS ACTIVITÉS

- Vous serez accueilli(e) au sein de l’UMR AGIR à Toulouse.

Votre mission s’inscrira dans le projet de recherche *BlueState* (« *Conditions for State policies that better preserve water resources and ecosystems* »), financé par l’Agence nationale de la recherche (ANR) et coordonné par l’INRAE (UMR G-EAU, Montpellier). Ce projet interdisciplinaire (science politique, hydrologie, économie, sociologie, droit et géographie) étudie la manière dont les États gouvernent l’accès et l’utilisation de l’eau, ainsi que les principaux facteurs qui influencent l’adoption ou le rejet de politiques visant à préserver les ressources et les milieux aquatiques tout en garantissant l’équité entre les acteurs et les groupes sociaux concernés. Il s’intéresse en particulier aux réponses apportées par les États aux situations de pénurie dans le nouveau régime hydroclimatique. Il s’appuie principalement sur des études de cas situées en France, et prévoit aussi une analyse de trajectoires d’action publique aux Etats-Unis, au Brésil et en Afrique du Sud.

Ce stage contribuera à alimenter les études de cas du projet *BlueState*, situées dans le sud-ouest de la France (district Adour-Garonne), pilotées par Sara FERNANDEZ (UMR AGIR, Toulouse) et Charles ANTOINE (UMR SAGE, Strasbourg). Il participera à retracer la trajectoire d’une catégorie administrative particulière associée à une promesse de régulation accrue des prélèvements après l’adoption de la loi sur l’eau de 2006<sup>1</sup> : les « volumes prélevables ». Ces « volumes prélevables » sont définis par la circulaire du 30 juin 2008 comme les volumes « pouvant être prélevés dans une masse d’eau, en moyenne huit années sur dix, tout en garantissant le bon fonctionnement des milieux aquatiques »<sup>2</sup>. Depuis le milieu des années 2000, ces « volumes prélevables » sont pensés, façonnés et négociés dans différentes arènes (ministères et leurs services déconcentrés, comités de bassin, commissions locales de l’eau, collectivités territoriales...). Ils font l’objet d’un travail politique, technique et règlementaire, marqué par des controverses et des conflits pour le partage de l’eau. Selon les situations, ils ont pu être mobilisés par l’administration pour revoir à la baisse les autorisations de prélèvement, ou au contraire par des associations de protection de l’environnement pour contester devant la justice des autorisations de prélèvements délivrées par l’administration. Pour autant, les modalités de leur définition à l’échelle territoriale restent relativement peu étudiées, tandis que leurs effets sur la régulation des prélèvements n’ont pas été analysés de manière systématique. Pour mieux comprendre la trajectoire de ces « volumes prélevables », et ce qu’ils font à la régulation des prélèvements en pratique, l’analyse menée s’appuiera sur plusieurs cas contrastés en Adour-Garonne, définis en amont par l’équipe du projet *BlueState*.

<sup>1</sup> Article L. 212-5-1 du Code de l’environnement

<sup>2</sup> Circulaire du 30 juin 2008 relative à la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvement d’eau et gestion collective des prélèvements d’irrigation

■ Vous serez plus particulièrement en charge :

- De proposer une chronologie de la réforme des volumes prélevables en Adour-Garonne, d'identifier les principaux contentieux auxquels les « volumes prélevables » ont été associés.
- Pour les études de cas sélectionnées, de caractériser et d'analyser :
  - o Les modalités d'évaluation des « volumes prélevables » : les acteurs en charge de l'évaluation, leurs méthodes, leurs résultats, leurs cahiers des charges et leurs commanditaires.
  - o Les pratiques de l'État réglementaire en matière de régulation des prélèvements agricoles, lorsque les volumes prélevables sont fixés et lorsqu'ils ne le sont pas encore.
  - o Les interprétations des volumes prélevables issues de la jurisprudence.

■ Conditions particulières d'activité :

Vous serez accueilli.e au sein de l'Unité Mixte de Recherche AGIR (Agroécologie, Innovations, territoires) à Toulouse (Auzerville). L'UMR AGIR regroupe environ 70 chercheurs et ingénieurs permanents et une quarantaine de doctorants et post-doctorants qui inscrivent leurs travaux dans les sciences biotechniques ou les sciences humaines et sociales. Vous pourrez bien sûr participer aux différentes animations du laboratoire.

Vous serez encadré.e par Sara Fernandez, chercheuse HDR en géographie (INRAE, UMR AGIR), Charles Antoine, doctorant en géographie (INRAE, UMR SAGE) et Thomas Debril, chercheur en sociologie (INRAE, UMR AGIR). Vous serez systématiquement guidé.e dans l'exercice de vos missions à travers des interactions régulières avec vos encadrants.

Vous interagirez également avec d'autres membres du projet *BlueState* tout au long de votre stage. Vous serez invité.e à participer aux activités du projet et à présenter les résultats de votre travail à l'ensemble de l'équipe de recherche.

## LE PROFIL QUE NOUS RECHERCHONS

- Formation recommandée : master 2 en géographie, sociologie, science politique ou droit avec un intérêt marqué pour les enjeux environnementaux ou master 2 en sciences de l'environnement avec un intérêt marqué pour les enjeux sociaux, politiques ou juridiques.
- Compétences souhaitées : capacités d'analyse et de synthèse, compétences rédactionnelles, conduite d'entretiens.
- Aptitudes recherchées : rigueur, curiosité, esprit d'initiative.

### ↳ Modalités d'accueil

- Unité : UMR AGIR
- Code postal + ville : 31320 Auzerville-Tolosane
- Type de contrat : Convention de stage
- Durée du contrat : 6 mois
- Date d'entrée en fonction : à déterminer selon les règles du master 2 suivi
- Rémunération : indemnités selon le barème en vigueur (environ 680€ par mois)

### ↳ Modalités pour postuler

Transmettre une lettre de motivation et un CV à :  
Sara FERNANDEZ, Charles ANTOINE et Thomas DEBRIL

■ Par e-mail : [sara.fernandez@inrae.fr](mailto:sara.fernandez@inrae.fr),  
[charles.antoine@inrae.fr](mailto:charles.antoine@inrae.fr) et  
[thomas.debril@inrae.fr](mailto:thomas.debril@inrae.fr)

✖ Date limite pour postuler : **19 décembre 2025.**